

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le 19/07/2023

ID : 052-215200403-20230719-DEC2023_66-AR



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)
☎ 03 25 90 14 80
✉ mairie.de.bourbonne@orange.fr

2023/DEC/ 66

Modification de la décision n°2022/DEC/57 du 24 juin 2022 pour la campagne de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de Bourbonne les Bains.

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020/7 du Conseil Municipal du 09 Juin 2020 portant délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire, alinéa 26,

VU la délibération n° DEL-2023-60 du Conseil Municipal du 29 Juin 2023 portant approbation du lancement de la campagne de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du risque inondation à Bourbonne les Bains,

VU la décision n° 2022-DEC-57 du 24 Juin 2022 portant demande de subvention concernant les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de Bourbonne les Bains,

ATTENDU que la campagne pour les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de Bourbonne les Bains peut bénéficier de la subvention au titre du Fonds Vert,

ATTENDU que le nombre de bulletins-réponses reçu lors de la campagne pour les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de Bourbonne les Bains s'élève à 58, il convient de modifier le dossier de demande de subvention en ce sens,

DÉCIDE

Article 1 : L'article 1 de la décision n° 2022-DEC-57 est modifié comme suit :

	AMO campagne de diagnostics	Réalisation des diagnostics	TOTAL
Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs	50 % 4 100.00 €	50 % 19 720.00 €	23 820.00 €
Fonds vert	30 % 2 460.00 €	30 % 11 832.00 €	14 292.00 €
Commune	20 % 1 640.00 €	20 % 7 888.00 €	9 528.00 €

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le 19/07/2023

ID : 052-215200403-20230719-DEC2023_66-AR

Montant total de la dépende HT	8 200.00 €	39 440.00 €	47 640.00 €
-----------------------------------	------------	-------------	-------------

La demande de subvention est établie sur la réalisation de 58 diagnostics recensés suite à une concertation auprès de la population concernée.

Article 3 : Monsieur le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains est chargé de l'ensemble de la présente décision dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Langres.

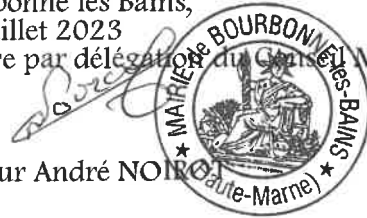
Article 4 : Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Copie de la présente décision adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Langres,
- Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)
- Le Fonds vert

A Bourbonne les Bains,
le 19 juillet 2023
Le Maire par délégation du Conseil Municipal,

Monsieur André NOIRG



Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication